

## COMPRENDRE LA RESPONSABILITE PÉNALE DANS L'ENTREPRISE TRANSPORT-LOGISTIQUE

<p><b>Public concerné</b></p> <p>Dirigeants, administrateurs, cadres membres des comités de direction, cadres opérationnels et fonctionnels titulaires de délégation de pouvoirs et de devoirs, haute maîtrise titulaire de délégations dans la branche transport logistique et chez les chargeurs.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Programme</b></p> <p><b>Chapitre I - Les principes de base de la responsabilité pénale pour les personnes physiques et les personnes morales.</b></p> <p>1.1 Distinguer responsabilité civile et responsabilité pénale</p> <p>1.2 Classifier les différentes infractions : contraventions, délits et crimes</p> <p>1.3 Classifier les tribunaux compétents pour chaque catégorie d'infractions précitées et les sanctions applicables par catégorie</p> <p>1.4 Classifier les différents acteurs de la procédure pénale</p> <p><b>Chapitre II - Les spécificités de la responsabilité pénale dans l'entreprise de transport-logistique</b></p> <p>2.1 La responsabilité pénale des personnes physiques et celle des personnes morales : sociétés commerciales, associations...</p> <p>2.2 La délégation de pouvoir et de devoir</p> <p>2.3 La co-responsabilité pénale</p> <p>2.4 Le droit pénal du travail : délit de mise en danger - infractions transport, délits de harcèlement et discrimination - plan de prévention, protocole de sécurité, document unique d'analyse des risques professionnels - exercice du droit de retrait et rôle du CHSCT - délit de marchandage et de travail dissimulé et la notion de faute inexcusable.</p> <p>2.5 Les principales infractions et leurs conséquences en termes de responsabilités.</p>
<p><b>Objectifs pédagogiques</b></p> <p>Identifier et prévenir les risques de l'organisation, de ses dirigeants, administrateurs, personnel d'encadrement et haute maîtrise.</p>	
<p><b>Méthode pédagogique</b></p> <p>Intervention structurée alternant explications, exemples, cas concrets et jurisprudence.</p>	
<p><b>Pré-requis</b></p> <p>Cette formation ne nécessite aucun pré-requis. La pratique professionnelle des participants suffit.</p>	
<p><b>Les « plus de la formation »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité d'accès : l'école bénéficie d'une situation centrale à Paris</li> <li>- Un accompagnement « Hot line » d'une semaine</li> <li>- des supports pédagogiques élaborés par une professionnelle du secteur.</li> </ul>	
<p><b>Durée</b></p> <p>Une journée : 9 h - 13 h et 14 h - 17 h</p>	<p><b>Tarif</b></p> <p><b>750 €</b> - pauses et déjeuner inclus</p>
<p><b>Dates et lieu</b></p> <p><b>Mercredi 30 juin ou</b> <b>Mercredi 27 octobre 2010</b></p> <p>ENOES - 62 rue de Miromesnil 75008 Paris Métro : Miromesnil (ligne 9 ou 13)</p>	<p><b>Votre intervenant</b></p> <p>Catherine Suter est avocate au Barreau de Paris. En qualité de juriste et consultante, elle intervient auprès de nombreuses entreprises du secteur des transports et de la logistique depuis plus de 15 ans.</p>